

Défendre les intérêts fondamentaux des entreprises et des territoires

Face à la recomposition des territoires et à la redistribution des compétences entre l'état et la Région qui en découle, plus que jamais la CCI sera positionnée en médiateur obligé des entreprises, des agents de développement local et des élus territoriaux. Elle compte aujourd'hui dans le paysage économique régional, son avis pèse et son expertise est utile dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des dossiers majeurs qui conditionnent la politique économique locale et régionale.

ACTIONS

Promouvoir infrastructures et équipements structurants



Bernard Derne, président de la commission

Suivi : commission Aménagement du territoire & développement durable

"Dans le cadre de la commission "Aménagement et développement durable", nous avons constitué cinq groupes de travail afin de **mieux identifier** et de **collecter les attentes des entreprises** pour émettre des **propositions argumentées en direction des acteurs publics**.

Composés d'entrepreneurs et d'experts économiques et agissant sur la base d'une méthodologie stricte de travail, **ces groupes sont aujourd'hui une force d'expertise reconnue.**"

Thèmes d'expertise de proposition

Animateur	Groupe de travail
Bernard Derne	Schéma de COhérence Territorial (SCOT)
Claude Vazeille	Accompagnement Tramway
Paul Dischamp	Accompagnement des infrastructures
Michèle Mazard	Aménagement régional
Danièle Blineau et Claude Vincent	Plan de déplacements urbain

Considérant les infrastructures de communication comme vitales au développement économique équilibré de notre territoire, poursuivant et accentuant un travail engagé depuis 2001, la CCI se mobilise :

- 4 Pour l'achèvement de l'A 89, dorsale capitale pour le développement économique de nos régions : barreau de Balbigny, continuité autoroutière de Terrasson.
- 4 Pour l'aménagement de la section Coudes-Issoire
- 4 Pour l'optimisation des dessertes ferroviaires Clermont-Lyon (raccordement TGV) et Clermont-Paris.
- 4 Pour une couverture optimale de notre territoire par les réseaux de téléphonie mobile et la desserte en haut débit (ADSL en zone rurale et très haut débit en zone urbaine : Réseau métropolitain à haut débit).

Exercer une réelle capacité d'expertise, de vigilance et d'influence sur quelques territoires géographiques et plusieurs thèmes prioritaires :

- 4 Encourager et accompagner le développement d'activités liées aux nouvelles infrastructures notamment autoroutières.
- 4 Promouvoir la réalisation de nouveaux équipements d'accueil des entreprises et, si nécessaire, faire de la CCI un opérateur en matière d'aménagement de zones d'activités.
- 4 Instaurer un dialogue constructif avec les aménageurs du tramway clermontois afin de faire prendre en considération les attentes fondamentales des entreprises concernées par cet équipement : parkings relais, valorisation économique des zones desservies, plan de déplacement des entreprises...
- 4 Participer à l'élaboration des SCOT - Schéma de COhérence Territoriale (Grand Clermont / Issoire...)
- 4 Organiser des assises économiques du territoire en portant un regard particulier à la problématique du foncier et publier un livre blanc prospectif exprimant la vision du grand clermont par les milieux économiques.
- 4 Contribuer à l'émergence sur le site des pistes de Cataroux d'un grand projet à vocation technologique, récréatif et touristique.

Faire entendre une voix militante sur les sujets majeurs (mesures nationales, politiques territoriales)

et favoriser le front uni des organisations professionnelles.



Organe d'expression des intérêts des entreprises et opérateur historique du développement des entreprises, la CCI parle d'expérience. Organiser l'écoute des besoins des ressortissants pour élaborer et défendre des propositions concrètes est sa mission première. Partenaire incontournable et entendu des acteurs publics territoriaux, la CCI se fait "militante" en unissant les forces des entreprises et des organisations professionnelles.

une CCI engagée sur tous les fronts :

Schéma Régional de développement économique
Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT)
Schéma Régional de la formation professionnelle
Charte de développement commercial
Plan local d'urbanisme
Grands dossiers d'infrastructures et d'équipement économique : desserte aérienne, autoroutière et ferroviaire, disponibilités foncières, dynamique intercommunale, urbanisme commercial
Etc.

400 mandats

L'action efficace et bénévole de ses élus donne à la Chambre du souffle et de l'énergie.

Aménagement et développement local, transport, déplacement, travail, emploi, formation, habitat, environnement, consommation... avec près de 400 mandats de représentation, elle fait entendre au quotidien la voix des entreprises :

Société d'Équipement d'Auvergne, Syndicat Mixte Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, comité pilotage Zone Franche Urbaine de Clermont, Conseil de développement du Pays des Combrailles, Observatoire des déplacements, SEM de la Gare Routière, Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône, ORGANIC, Commission Départementale d'Équipement Commercial...

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (décentralisation) prévoit, à l'horizon 2007, le transfert de la propriété et des responsabilités de gestion des aéroports aux collectivités locales.

L'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne

Depuis 1956, l'État a concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie la gestion et le développement de l'Aéroport International de Clermont-Ferrand Auvergne.

Au 1^{er} janvier 2007, comme le prévoit la loi, cette concession pourra être assurée directement par une collectivité, un groupement de collectivités, ou concédée à un gestionnaire public ou privé.

Qu'elle poursuive ou non sa mission de gestionnaire, notre compagnie consulaire mettra tout en œuvre afin d'exploiter les potentialités offertes par notre plateforme aéroportuaire au profit du développement des activités et des emplois liés au transport aérien - près de 2 000 sur la zone aéroportuaire.

Elle se battra, avec force et détermination, pour maintenir le rayonnement de notre région en France comme en Europe grâce au maintien d'une desserte de qualité.

Dans l'attente de ce prochain transfert de compétence, nous poursuivons notre action en conduisant une démarche volontariste afin de renforcer la desserte aux plans qualitatif et quantitatif : aménagement des horaires et aménagements tarifaires négociés avec la compagnie Air France, actions de communication, ouverture de nouvelles lignes, négociation avec des compagnies low-cost.

Il s'agit aujourd'hui comme demain de préserver un ressort fondamental pour la dynamique économique régionale dont dépend directement le développement et la pérennité de centaines d'entreprises.